



Doc. 15811

23 juin 2023

Le Sommet de Reykjavík du Conseil de l'Europe – repenser les fondements du multilatéralisme

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 782 (Doc. 15757)
Comité des Ministres

1. Le 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Reykjavík les 16 et 17 mai 2023, a démontré l'unité européenne en réponse à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ainsi que l'unité des États membres autour des valeurs du Conseil de l'Europe. La Déclaration de Reykjavík, préparée par le Comité des Ministres, contient notamment un renouvellement de l'engagement à protéger nos fondements démocratiques, et exprime la volonté de contrer les défis posés aux droits de l'homme et à l'État de droit en réaffirmant l'attachement des États membres aux valeurs et principes du Conseil de l'Europe, par le biais du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Il contient également une reconnaissance de l'importance de la dimension de coopération de l'Organisation ainsi qu'un engagement à renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture multilatérale européenne.

2. Le Comité des Ministres reconnaît le rôle d'initiateur de l'Assemblée parlementaire dans l'organisation d'un sommet et se félicite de sa contribution essentielle aux résultats du Sommet de Reykjavík. Il se fait fort de continuer sa bonne coopération avec l'Assemblée parlementaire dans la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavík.

1. Adoptée lors de la 1469^e réunion des Délégués des Ministres (14 juin 2023).

